

Thème : Violences au sein du couple : comprendre l'impact sur l'enfant et travailler la clinique du lien

Date : Vendredi 19 juin 2026 de 14h à 17h

Lieu : Poitiers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Comprendre les violences conjugales et la place de l'enfant au sein de ces violences
- Comprendre l'impact développemental de l'exposition aux violences
- Renforcer les pratiques professionnelles de protection

Méthodes mobilisées :

Programme :

- **Définition de la violence conjugale (différence conflit/violence) et les mécanismes notamment le contrôle coercitif/ la maltraitance.**
- **Les besoins fondamentaux de l'enfant et l'impact des violences sur leur développement : les différentes dimensions impactées.**
- **L'importance de la protection et les moyens d'accompagnements.**

Moyens pédagogiques : Support PPT. Echanges cas clinique

Modalités d'évaluation finale : Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Dre Mélanie VOYER, psychiatre et médecin légiste, Dre en psychologie, juriste, responsable du Centre Régional de psychotraumatologie Nord Nouvelle Aquitaine, CH Laborit/Médecine légale, CHU Poitiers.

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.